



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : PATRIMOINE**Boulevard des Bourroches – Cession d'une emprise foncière aux riverains**

La Ville est propriétaire d'un ancien passage piéton situé entre les numéros 109 et 113 boulevard des Bourroches. Les deux propriétaires riverains sollicitent la Ville pour leur céder l'emprise située au droit de leurs propriétés respectives.

Ce passage n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et a fait l'objet d'un déclassement du domaine public communal par délibération du Conseil municipal du 18 mai 1998.

Il est proposé de procéder à la cession de ces emprises moyennant un prix de 25 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine.

Il est précisé que l'ensemble des frais nécessaire à la réalisation de cette cession est pris en charge par les acquéreurs.

Préalablement à la cession d'une emprise d'environ 22 m² au profit du propriétaire du bien situé au n° 109 et d'une emprise d'environ 23 m² au propriétaire du bien situé au n° 113, il convient de prononcer la désaffectation du domaine public communal de ce passage.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** à la désaffectation du domaine public communal d'une emprise foncière représentant un ancien passage piéton appartenant à la Ville, situé entre les numéros 109 et 113 boulevard des Bourroches à Dijon et d'une superficie totale d'environ 45 m² ;
- **de céder** cette emprise aux propriétaires riverains, à savoir d'une part M Gérard LORY – 109 Boulevard des Bourroches – 21000 DIJON pour une superficie d'environ 22 m² et d'autre part M.Mme Abdellatif ES SABOUNI – 44T rue de Dijon – 21121 DAIX pour une superficie d'environ 23 m², moyennant le prix unitaire de 25 € le m² ;
- **de dire** que ces ventes interviendront par actes notariés ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit des ventes.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)